

FICHE D'INSCRIPTION 2026/2027

Site : Aix

Marseille

Tarif : Plein

Réduit (1)

PHOTO

A renouveler
chaque année

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Né(e) le :

Ville :

Code postal :

Pays de naissance :

Nationalité :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail* :

**une adresse e-mail valide est INDISPENSABLE et OBLIGATOIRE. Elle doit être écrite lisiblement notamment les points et les tirets.*

Personne à contacter en cas d'urgence.

Nom et prénom :

Numéro de téléphone :

Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription imprimée RECTO/VERSO remplie et signée
- Photo d'identité récente
- (1) Pour les tarifs réduits : copie de l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 avec la mention « non imposable » sur le revenu et non assujetti aux prélèvements sociaux (le tarif réduit est applicable uniquement en période d'inscription).

Païement :

- Chèque à l'ordre de l'Agent comptable AMU > 1 chèque par enseignement choisi : si un enseignement n'ouvrirait pas à la rentrée, le chèque vous serait rendu.
- CB sur place uniquement.

Pour vous aider à remplir le tableau, consultez la programmation sur le site internet de l'UTL (<https://utl.univ-amu.fr/>) :

- [Programmation Marseille](#)

- [Programmation Aix](#)

Code	Intitulé de l'enseignement choisi	Enseignant	Jour	Horaire	Tarif
				Total	

Pour la pratique d'une activité sportive : J'atteste sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée

Droit à l'image : Je donne mon accord pour que mon image puisse être captée, utilisée et diffusée par l'UTL à des fins uniquement de communication (site internet et réseaux/sociaux) : oui / non

Règlement : Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Université du Temps Libre et accepte l'ensemble de ses clauses

Fait à

Le

Signature :

RÈGLEMENT INTERIEUR

L'Université du Temps Libre, UTL, qui a pour mission de diffuser et transmettre de la culture scientifique à partir de programmes culturels ouverts au plus grand nombre, est un service commun d'Aix-Marseille Université (AMU). Elle est soumise, en tant que telle, à la réglementation d'AMU et à celle des universités françaises ; le service de l'UTL ne dispose pas de subventions.

ARTICLE 1 : MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Pour assurer la qualité et la mise en œuvre de ses programmes, l'UTL mobilise des ressources et s'engage auprès d'experts et d'universitaires sur une année. Toute participation à une activité est soumise à une inscription préalable, effective lors de la remise du dossier d'inscription et de son paiement.

Une inscription effective est définitive, personnelle, et ne peut pas faire l'objet d'un remboursement (ou d'un avoir) même partiel et quel que soit le motif. Toutefois, à l'issue du 1^{er} cours et sous réserve de place disponible, il est possible de demander d'intégrer un autre cours que celui initialement choisi dans le même format d'enseignement. Toute demande de changement doit être faite par écrit.

L'ouverture de chaque formation exige un nombre minimum d'inscrits ; si un cours ne peut pas avoir lieu, **du fait de l'administration**, le participant pourra choisir un autre cours ou se faire rembourser.

Les enseignements de l'UTL sont assurés en présentiel, sauf exception dans la programmation (certains enseignements pourront être dispensés à distance).

Dans le cas d'une situation exceptionnelle, l'UTL, en accord avec les enseignants, se réserve le droit de dispenser ses enseignements à distance et/ou d'alterner les enseignements en présentiel et à distance.

Le site internet de l'UTL utl.univ-amu.fr est l'outil de référence mis à disposition pour régulièrement suivre toutes les informations utiles et nécessaires au bon déroulement des enseignements et aux éventuelles modifications.

Une adresse e-mail est obligatoire pour nous permettre la diffusion des informations ; **En l'absence d'adresse e-mail valide, l'UTL ne peut garantir la transmission des informations/documents, et ce de fait ne pourra être tenue responsable en cas de non-réception de ces éléments.**

La programmation des enseignements est faite sur la base de calendriers annuels, qui peuvent être soumis à des modifications n'ouvrant pas à remboursement. Les dates sont communiquées par e-mail aux participants et modifiées dans les calendriers sur le site.

La deuxième partie du mois de juin est dédiée au rattrapage de cours.

Nos secrétariats sont ouverts au public de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45.

ARTICLE 2 : DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

Pour des raisons de sécurité et de qualité des enseignements, **aucune personne ne peut suivre un cours sans y être inscrite.** Les participants sont tenus de respecter les créneaux horaires choisis au moment de leur inscription, de respecter les horaires de cours et de faire preuve de ponctualité.

En début de cours des feuilles de présence permettent de vérifier l'inscription des participants au cours fréquenté. Il est demandé impérativement à chacun de signer la feuille de présence en face de son nom.

La pratique sportive est subordonnée à l'absence de contre-indication attestée.

Dans le cas d'inscription à un enseignement à distance ou d'un possible recours à des enseignements à distance (cf. article 1), les participants doivent maîtriser l'outil informatique, disposer d'une connexion internet ainsi que des outils technologiques adaptés ; Les participants ont la responsabilité de s'inscrire sur l'espace numérique de travail ([ENT](#)) d'Aix-Marseille Université.

Les cours dispensés sont la propriété intellectuelle des enseignants. Dans ce cadre et en application du droit de la propriété intellectuelle, tout enregistrement (audio/vidéo), photographie ou diffusion de cours est interdit sans accord explicite de l'enseignant et/ou de l'UTL. Les supports pédagogiques fournis par les enseignants sont à l'usage unique des participants inscrits. Toute diffusion est interdite.

Les participants s'engagent à se conformer aux règles et usages de bonne utilisation des locaux : propreté, installation des salles, règles de sécurité, ainsi qu'à respecter les consignes d'accès et d'utilisation des équipements.

Chaque participant certifie être couvert par une assurance de responsabilité civile.

ARTICLE 3 : DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aix-Marseille Université s'étant investie de façon ambitieuse dans une démarche de développement durable, L'UTL s'efforce de réduire la consommation de papier. Tous les programmes de l'UTL sont disponibles sur le site internet régulièrement mis à jour : utl.univ-amu.fr

A ce titre, l'attestation d'inscription sera envoyée par mail, sur demande, dès lors que l'inscription est définitive.

Des écrans d'accueil ou des vitrines ainsi que le site web affichent chaque jour les emplois du temps et événements organisés ainsi que les changements de dernière minute.